

**Liste non exhaustive des produits dangereux recensés dans les nouveaux programmes de seconde
Panneaux d'obligation**

Produit	V.L.E.*	Gants	Symboles normalisés	Symboles non normalisés
Chlore	1 ppm = 3 mg/m ³			 Appareil respiratoire autonome 
Benzaldéhyde	-		 	
Anhydride acétique	5 ppm = 20 mg/m ³			
Brome	0,1 ppm = 0,7 mg/m ³	 polypropylène		
Dichlorométhane (Chlorure de méthylène)	100 ppm = 350 mg/m ³ C3*	 polyalcool vinylique, caoutchouc nitrile ou polychloropropène	 	 Serpentins de condensation
Iode	0,1 ppm = 1 mg/m ³		 	
Sodium	-		 	
Dioxyde de soufre	5 ppm = 10 mg/m ³		 	
Aldéhyde acétique (éthanal)	C3*	 caoutchouc butyle	 	
Cyclohexane (hexahydrobenzène, hexaméthylène)	375 ppm = 1300 mg/m ³	 caoutchouc nitrile, ou polyalcool vinylique	 	

V.L.E. : Valeur limite d'exposition à court terme, dont le respect permet d'éviter le risque d'effets toxiques immédiats ou à court terme. La VLE est une valeur plafond mesurée sur une durée maximale de 15 minutes, en fonction de la nature du risque, des conditions de travail et des possibilités techniques de mesurage.

* **C3** correspond aux substances préoccupantes en raison d'effets cancérigènes possibles



hotte